

# POUR Y VOIR + CLAIR

# Inflation - Pouvoir d'achat - Augmentation(s)

### Inflation! Que fait la Direction?



Alors que la situation s'aggrave pour le pouvoir d'achat des salariés du groupe Sopra Steria et en particulier ceux avec une certaine ancienneté et qui dépassent à peine les salaires des nouveaux embauchés ou ceux

devant utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail,

#### **Oue fait la Direction?**

A ce jour, aucune négociation n'a été ouverte.

# Est-ce un sujet secondaire pour la Direction?

Nos concurrents ont déjà commencé à bouger. **Ne tardons pas** au risque de voir partir de nombreux salariés!

Il existe des solutions qu'il est temps de mettre en œuvre : augmentations générales, nouvelle prime Macron, élargissement du télétravail ...



# La Direction ne peut plus rester sans rien faire!

Et si, pour commencer, elle accordait les **250 € de sur-intéressement** que **nous avons** demandés au titre des **bons résultats** 2021, confirmés par ceux du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ?

En **syndicat responsable**, rompu aux négociations, **Traid-Union** n'arrive pas avec des solutions toutes faites, souvent simplistes, propices à la surenchère et qui n'ont aucune chance d'être retenues.

Le sujet est de plus en plus prégnant et affecte de plus en plus de salariés.

Il est grand temps de négocier!

N'hésitez pas à contacter vos élus Traid-Union, sur site ou par courriel.



Vous représenter autrement

http://www.traid-union.org/



# POUR Y VOIR TCLAIR



# Et pendant ce temps là, du côté des CRH ...

Même s'il semble que la population éligible à une revalorisation en juillet ait été élargie, (on parte des personnes avec moins de 10 ans d'expérience ou non augmentées depuis 4 ans et plus) aucune mesure anti-inflationniste n'est prévue.

#### C'est insuffisant!

Retour CRH de janvier, vécu sur un grand site de province!



# Du coté des négos ...

# +100 € si je vais au bureau en vélo (ou autre moyen durable)!

Traid-Union signe l'accord d'entreprise concernant la mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables, ce qui le rend applicable.

# Les plus:

Passage du plafond annuel de remboursement à 300 € (vs 200 € dans l'accord IK vélo actuel)

Élargissement des moyens de transports éligibles aux trottinettes et au co-voiturage, en plus des vélos.

# Et toujours:

**40 € remboursés** pour l'achat de matériels de sécurité si vous optez pour le vélo ou la trottinette.



Mise en application : premier janvier 2023.



Vous représenter autrement

http://www.traid-union.org/





### Temps de travail. Accord obligatoire!



L'accord actuel, et ses 11 jours de RTT, arrive à échéance le 31 décembre.

La négociation pour en signer un nouveau est commencée.

L'aboutissement à un accord est obligatoire, sinon passage aux 35 heures strictes et fin des RTT.

Nous n'envisageons évidemment pas cette possibilité, et la Direction non plus sans doute.

#### Nos demandes:

- Octroi d'une demi-journée de congés supplémentaire (passage de 25,5 à 26 jours par an), en reconnaissance de l'investissement quotidien, de tous les salariés de l'entreprise, qui, souvent, ne comptent pas leurs heures
- K Amélioration des taux de majoration des heures supplémentaires, particulièrement celles qui affectent le plus l'équilibre vie privée/vie professionnelle, c'est-à-dire après 21h ou le week-end (et jours fériés)
- Mise en place d'un Compte Epargne Temps, alimenté par des jours de congés non pris ou des heures de récupération.



Cette négociation d'importance est à son début et nous vous tiendrons régulièrement informés de son évolution.



... aux juilletistes!



Vous représenter autrement

http://www.traid-union.org/